



Communiqué de presse

Verviers, le 21 janvier 2022

ALERTÉ DIRECTEMENT EN SITUATION D'URGENCE ? INSCRIVEZ-VOUS SUR BE ALERT !

BE-Alert est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence. Ainsi, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur peut, s'il l'estime nécessaire, alerter la population. Ainsi, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide.

Comment serez-vous alertés ?

L'alerte est ciblée pour la population directement concernée par la situation d'urgence (riverains d'une rue, d'un quartier, d'une zone de planification d'urgence nucléaire). Afin de recevoir cette alerte, vous devez vous inscrire au préalable à BE-Alert, afin que les autorités aient vos coordonnées exactes pour vous alerter.

Il est aussi important de pouvoir vous alerter pour toute situation d'urgence qui peut vous concerner où que vous soyez. Grâce à une technique unique en Belgique, les autorités peuvent ainsi vous envoyer un SMS si vous êtes physiquement présent sur les lieux de l'évènement. Cette alerte ne nécessite pas d'enregistrement préalable.

Dans quelles situations serez-vous alertés ?

BE-Alert peut être utilisé pour différents types de situations d'urgence : un incendie, une inondation, etc.

Ce n'est cependant pas toujours le canal le plus approprié pour alerter la population. En effet, le choix des canaux à privilégier pour vous alerter dépendra de la situation et ce, en fonction :

- du moment (jour ou nuit ; en semaine ou le week-end ; avant ou après l'école, ...)
- de la localisation (dans les champs ou en pleine ville ; dans un zoning industriel ou près d'une crèche, ...)
- du type de risques ou d'évènement (incendie, inondation, explosion, ...).

Une alerte de masse, via les canaux traditionnels (tv, radio, etc.) sera davantage privilégiée lorsqu'une situation d'urgence aura un impact sur un nombre plus important de citoyens.

L'autorité en charge de la situation d'urgence choisira donc le canal approprié en fonction de l'évènement. Il s'agira soit d'un SMS, d'un appel vocal (sur poste fixe ou mobile) ou d'e-mail.



Quel type de message vais-je recevoir ?

Les messages délivrés donneront les consignes à suivre en cas de situation d'urgence ou pourront vous informer sur l'évolution et la fin de celle-ci.

Selon la situation d'urgence, les autorités pourront, par exemple :

- vous recommander de vous mettre à l'abri (rentrez dans le bâtiment le plus proche, fermez portes et fenêtres et écoutez les médias)
- vous recommander d'évacuer de la zone concernée et donner des informations sur le centre d'accueil
- vous informer de l'évolution de la situation
- ...

BE-Alert dispose d'une capacité suffisante pour alerter simultanément un grand nombre de citoyens, via différents canaux. Cette capacité est d'ailleurs testée sur une base régulière. C'est ainsi que le 3/2 et le 7/4, deux tests seront effectués au niveau de notre commune :

- Le jeudi 3 février 2022 : un test de campagne sera effectué vers les personnes inscrites sur BE-Alert
- Le jeudi 7 avril 2022 : un test sera effectué vers toutes les personnes présentes sur notre territoire et qui ont un GSM.

Afin de vous préparer, nous vous conseillons de :

- vous inscrire à BE-Alert. C'est gratuit. Pour s'inscrire, il suffit de suivre ce lien : <https://www.be-alert.be/fr/inscrivez-vous>

L'Espace Public Numérique, situé à la bibliothèque, peut vous aider dans cette démarche durant ses heures d'ouverture au public : mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- suivre les canaux officiels (réseaux sociaux) de [votre commune](#), [province](#) ou du [centre de crise fédéral](#)

CONTACT

Ville de Verviers
Service Planu
087 325 321
plans.urgences.verviers@gmail.com

Cabinet de Mme La Bourgmestre
087 325 201
jean.hardenne@verviers.be